Eure-et-Loir Numérique

CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
(hors lotissement ou ZAC)

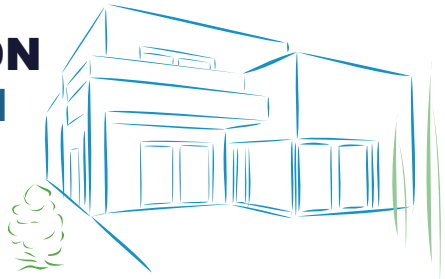

PROPRIETAIRE, TOUT SAVOIR SUR LA FIBRE OPTIQUE

VIABILISATION TELECOM

Avez-vous réalisé votre viabilisation Telecom ?

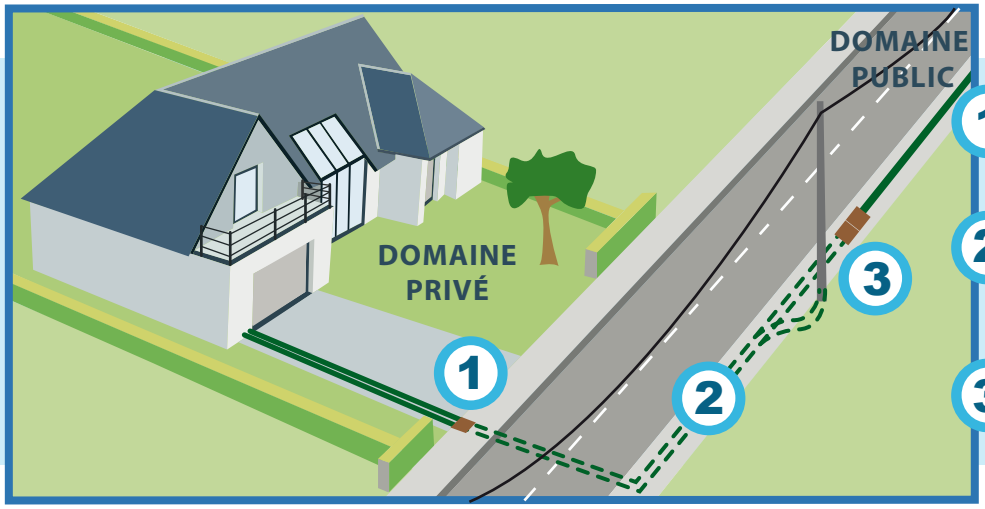

1. Fourreaux Telecom prévus par le constructeur jusqu'en limite de propriété
2. Viabilisation Telecom à la charge du propriétaire - Les travaux pour la pose de fourreaux doivent être réalisés jusqu'à la chambre Telecom ou au pied du poteau sur le domaine public
3. Point d'accès au réseau fibre optique existant (chambre ou poteau)

Prévoir le «chemin», le fourreau pour passer la fibre optique de votre maison jusqu'aux infrastructures Telecom existantes dans la rue, plus précisément jusqu'à la chambre Telecom ou au pied du poteau. La viabilisation Telecom est à la charge du propriétaire / constructeur (c'est une nécessité prévue dans les PLU - Article L332-15 du code de l'urbanisme).

Ces travaux de génie civil n'ont pas été réalisés :

Sur les communes déployées en fibre optique par EURE-ET-LOIR NUMERIQUE, nous pouvons vous proposer de réaliser ces travaux de génie civil moyennant remboursement : c'est formalisé par la signature d'une convention (avec devis) entre vous et Eure-et-Loi Numérique (délai : 3 à 4 mois).

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, réaliser ces travaux par une entreprise de génie civil ou un terrassier. C'est à votre convenance. Celui-ci devra prendre contact avec la mairie pour les autorisations légales sur la partie publique. Il vous faudra dans tous les cas l'autorisation du propriétaire de voirie.

Si vous souhaitez qu'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE réalise votre viabilisation Telecom, contactez-nous afin que nous prenions connaissance de votre adresse pour son accès à la fibre optique. Nous prendrons en compte l'ensemble de la procédure jusqu'à l'éligibilité de votre adresse.

Les travaux de viabilisation Telecom ont été réalisés :

Contactez EURE-ET-LOIR NUMERIQUE afin de rendre votre adresse éligible à la fibre optique.

CREATION D'ADRESSE

Est-ce que votre adresse est inscrite au fichier national Médiapost ?

L'adresse entre dans le codage de la fibre optique.
Votre adresse doit être inscrite au fichier national des adresses Médiapost. Eure-et-Loir Numérique peut vérifier et vous confirmer cette inscription. Cet organisme national délivre un code (une héxaclé) indispensable pour votre accès à la fibre optique.

Votre adresse n'est pas répertoriée sur ce fichier national :

Vous devez demander un arrêté de numérotage en Mairie (avec numéro de parcelle cadastrale), nous l'adresser sur l'adresse : accueil@numerique28.fr et nous le relaierons pour qu'il soit pris en compte.
Cet organisme national prend en compte une nouvelle adresse sous un délai de 2 mois.

Votre adresse est déjà inscrite sur le fichier Médiapost :

Contactez EURE-ET-LOIR NUMERIQUE afin de rendre votre adresse éligible à la fibre optique.

ELIGIBILITÉ A LA FIBRE OPTIQUE

Est-ce que votre adresse est éligible à la fibre optique ?

Dans un premier temps, testez l'éligibilité de votre adresse sur le site internet d'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE :

https://www.numerique28.fr

ou sur le site internet de votre opérateur.

Votre adresse n'est pas éligible à la fibre optique

Contactez EURE-ET-LOIR NUMERIQUE afin de référencer votre adresse et de la rendre éligible auprès des opérateurs nationaux.

Votre adresse est éligible à la fibre optique

Vous pouvez contacter l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement fibre optique. Un technicien de l'opérateur se déplacera pour tirer une dernière fibre du boîtier dans la rue jusqu'à votre box.

Tel : 02 37 88 08 74
accueil@numerique28.fr
www.numerique28.fr

Eure-et-Loir Numérique
Hôtel du Département d'Eure-et-Loir

1 Place Châtelet
28028 CHARTRES Cedex

Rédaction et publication par Eure-et-Loir Numérique - Ne pas jeter sur la voie publique